

MODES DE PAIEMENT

La Compagnie d'assurances Jevco Motocyclette et Motoneige

- Un chèque à la date du renouvellement ou de l'émission à l'ordre de **Sogedent Assurances inc.**
(veuillez inclure une copie de votre facture)
- ou
- Paiement total par carte de crédit Police n°: _____
- Visa Numéro de carte de crédit : _____
- ou Date d'expiration : _____
- MasterCard Nom du titulaire de la carte : _____
- ou
- Paiement total en ligne au www.sogedent.qc.ca
- ou
- Paiement par prélèvements faits par **La Compagnie d'assurances Jevco**. Frais de financement : 3% de la prime annuelle (prime minimum 300 \$).

La prime doit être payée en six versements égaux mensuels consécutifs.

1^{er} versement : 1/6 du total de la somme due, c.-à-d. prime annuelle, taxe (5 %), frais de financement (3 %).

Modes de paiement pour le 1^{er} versement

- Prélèvement bancaire fait par **La Compagnie d'assurances Jevco**.
- Par carte de crédit (Visa, MasterCard).

Tous les paiements suivants seront faits par retraits bancaires.

2^e versement : 1/6 de la somme due payable 30 jours après la date effective de la police ou selon l'avis de prélèvements bancaires de Jevco.

3^e versement : 1/6 de la somme due payable 60 jours après la date effective de la police ou selon l'avis de prélèvements bancaires de Jevco.

4^e versement : 1/6 de la somme due payable 90 jours après la date effective de la police ou selon l'avis de prélèvements bancaires de Jevco.

5^e versement : 1/6 de la somme due payable 120 jours après la date effective de la police ou selon l'avis de prélèvements bancaires de Jevco.

6^e versement : 1/6 de la somme due payable 150 jours après la date effective de la police ou selon l'avis de prélèvements bancaires de Jevco.